

Vous songez à faire un don d'objets ou d'œuvres aux collections du Musée ?

Si vous considérez déposer une offre de don au Musée POP, nous vous invitons à prendre connaissance des informations ci-dessous ainsi que des documents nécessaires à l'ouverture de votre dossier.

Le Musée POP reçoit actuellement un nombre considérable de propositions de dons. Il est à noter que les critères de sélection ont été récemment resserrés, mettant davantage l'accent sur l'importance des objets proposés et leur pertinence au sein des collections existantes. Nous disposons d'une vaste collection et nous devons tenir compte de l'espace limité de nos réserves.

Procédure d'acquisition

Avant d'intégrer la collection du Musée POP, voici les différentes étapes que doivent suivre les pièces proposées en don :

Analyse de l'offre

Pour chaque offre de don reçue, un comité interne composé de la direction générale, le responsable Expositions et infrastructure et la responsable des collections analyse la pièce et la documentation disponible à son sujet, puis vérifie sa pertinence et la présence d'objets similaires dans les collections.

Présentation au comité d'acquisition du Musée pour l'examen de l'offre de don

Si la pièce est recommandée par le comité interne, le dossier d'offre de don est présenté à un comité externe qui accepte ou non l'acquisition du don. Le comité se réunit deux fois par an, généralement en mai et en novembre, afin d'évaluer l'ensemble des dons proposés pendant l'année.

Approbation par le Conseil d'administration du Musée

Le Conseil d'administration entérine, s'il y a lieu, la recommandation du comité d'acquisition et officialise le don, le cas échéant.

Période de soumission et de traitement des dons

Période de dépôt des propositions de dons

Jusqu'au **1^{er} octobre** pour les dons réguliers.

Jusqu'au **28 juin** pour tous les dons devant être soumis à la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels (CCEEBEC).

Traitement des offres de dons

La date de référence pour les fins fiscales est obligatoire, celle de la réunion du comité d'acquisition externe ayant accepté la donation. Les reçus de charité sont délivrés avant le 31 décembre.

Le délai de traitement des offres de don varie notamment selon la quantité de pièces proposées et les priorités du Musée. À noter que dans le cas d'une présentation à la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels (CCEEBC) afin de la faire reconnaître comme bien d'intérêt national la période requise par le Musée pour compléter un dossier peut être de six mois à un an, ou même plus, selon la quantité de pièces à traiter. Par la suite, le Musée doit attendre la décision de la CCEEBC, ce qui peut prendre de trois à six mois additionnels.

Documents nécessaires à l'examen d'une offre de don – Aide mémoire

Pour constituer le dossier de votre offre de don, voici les informations obligatoires à fournir :

- Formulaire d'offre de don complété pour chaque objet ou œuvre offert
- Photographie(s)
- Une confirmation que vous êtes le propriétaire légal des pièces et une confirmation de cession éventuelle du droit d'auteur concernant les œuvres, dans le cas d'un don par un artiste d'une de ses œuvres.
- Pour le don d'une pièce d'une valeur supérieure à 1000\$ CA, vous devez transmettre une évaluation réalisée dans l'année de la juste valeur marchande de la pièce faite par un évaluateur professionnel de votre choix, au cours des deux dernières années. Deux évaluations seront nécessaires si la valeur totale du don dépasse 50 000\$ CA. Veuillez noter que le coût de ces évaluations est à votre charge.

Votre dossier d'offre de don devra être complet et conforme pour être examiné.

À qui adresser votre offre de don ?

Mme Chloé Brouillard
Responsable des collections
Par voie postale : 200, rue Laviolette, Trois-Rivières (QC) G9A 6L5
Par courriel : cbrouillard@museepop.ca

Le processus d'acquisition respecte notre Politique de gestion des collections.